ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Paul Molac
Député du Morbihan
Conseiller régional de Bretagne

Monsieur Stéphane Travert
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78 rue de Varenne
75355 Paris SP 07

Ploërmel, le 28/09/2018

Objet : Faiblesse du dispositif d'aide aux apiculteurs sinistrés de Bretagne

Monsieur le ministre,

Je sollicite votre attention sur la faiblesse du montant du dispositif d'aide aux apiculteurs sinistrés de Bretagne qui a profondément déçu ces derniers.

En effet, sur les 3 millions d'euros du dispositif d'aide au niveau national, seuls 100.000 euros seront destinés aux apiculteurs sinistrés de Bretagne. La forte incompréhension s'explique par le fait que ces apiculteurs bretons ont été parmi les plus touchés au niveau hexagonal, comme l'a d'ailleurs reconnu l'Etat. Plus de 20 000 ruches ont ainsi été décimées en Bretagne cet hiver, soit un tiers de la totalité des abeilles.

Compte tenu des dégâts, les apiculteurs bretons espéraient une somme trois à quatre fois supérieure. Ils voyaient en effet dans ce dispositif un moyen d'améliorer substantiellement le dispositif exceptionnel mis en place par la région Bretagne pour sauver les exploitations apicoles.

Pourtant, ce ne sont que 3,5% de l'ensemble du dispositif qui leur est alloué. Ils y voient une défiance de l'Etat à leur égard alors que pour bon nombre d'entre eux ce dernier a une responsabilité dans leur situation pour cause de faiblesse dans la lutte contre la disparition des abeilles depuis des décennies.

Je souhaiterai donc savoir comment ont-été élaborés les calculs visant à déterminer le montant des indemnités, et vous serai reconnaissant d'examiner la possibilité d'une meilleure prise en compte de l'exceptionnalité de la situation pour les apiculteurs bretons.

Persuadé de toute l'attention que vous porterez à cette requête, je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir agréer l'expression de ma haute considération.

Paul Molac

Circonscription : 26 place de la Mairie - 56 800 Ploërmel - Tél : 02.97.70.61.72 - Fax : 02.97.70.61.78
Assemblée nationale : 126 rue de l'Université - 75 355 Paris Cedex 07 SP - Tél : 01.40.63.75.77
Courriel : pmolac@assemblee-nationale.fr